

# Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1918-1919.

---

## BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1919 (1).

---

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

(3<sup>e</sup> SÉRIE.)

---

Bruxelles, le 12 septembre 1919.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,  
au Palais de la Nation.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une nouvelle série d'amendements à apporter au projet de Budget général pour l'exercice 1919.

Ces amendements sont groupés, par département, dans les tableaux ci-joints; ils se traduisent par les augmentations et les diminutions ci-après :

---

(1) Projet de loi, n° 107.  
Rapport, n° 249.  
Amendements, n°s 318 et 344.

## A. — Pour les dépenses de nature ordinaire.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES		
	PROPRES A L'EXERCICE.		ARRIÉRÉES.
	Charges normales.	Charges de guerre.	
Affaires Étrangères . . . . . Tableau IV.	+ 150 000	+ 1,000,000	»
Sciences et Arts . . . . . — VI.	+ 2,313 000	+ 1,000,000	— 492 671
Guerre . . . . . — XII.	+ 24,685	+ 3,140,000	+ 615
	+ 2,487,685	+ 5,140,000	»
	»	»	— 492,056
TOTAUX . . . . . fr.	+ 2,487,685	+ 5,140,000	— 492,056

## B. — Pour les dépenses de nature extraordinaire.

MINISTÈRES.	DÉPENSES			
	PROPRES A L'EXERCICE.		ARRIÉRÉES.	
	Charges normales.	Charges de guerre.	Charges normales.	Charges de guerre.
Sciences et Arts . . . . . fr	+ 600,000	»	»	»
Guerre . . . . .	»	+ 2,000,000	»	»
Finances . . . . .	+ 3,800,000	»	»	»
TOTAUX . . . . . fr.	+ 4,400,000	+ 2,000,000	»	»

## Récapitulation.

Dépenses de nature ordinaire .	+ 2,487,685	+ 5,140,000	»	— 492,056
Dépenses de nature extraordinaire .	+ 4,400,000	+ 2,000,000	»	»
TOTAUX . . . . . fr.	+ 6,887,685	+ 7,140,000	»	— 492,056
13,535,629				

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances,*  
LÉON DELACROIX.

**AMENDEMENTS AU TABLEAU IV**

---

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

---

---

**AMENDEMENTEN AAN TABEL IV**

---

**BUITENLANDSCHE ZAKEN**

Articles. — Artikelen.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.  — AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
	<b>Administration centrale.</b>		
2	Personnel des bureaux : Traitements et indemnités, etc. . . . .	895,000 » + 150,000 » <hr/> 1,045,000 »	» »
	<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
29	Indemnités aux agents du service extérieur en raison de faits de guerre (pertes de change, etc.) . . . . .	»	620,000 » + 1,000,000 » <hr/> 1,620,000 »

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉS. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.
Total des crédits. — Totaal der credieten.		
895,000 » + 150,000 » <hr/> 1,045,000 »	1,560,000 »	
620,000 » + 1,060,000 » <hr/> 1,680,000 »	175,000 »	

(6)

**AMENDEMENTS AU TABLEAU VI**

---

**SCIENCES ET ARTS**

---

**AMENDEMENTEN AAN TABEL VI**

---

**WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN**

Articles. — Artikelen.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.  — AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<i>Sciences et Lettres.</i>		
11	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc. . . . .	393,850 »	»
	Ajouter au libellé :	+ 10,000 »	»
	« Subsides pour la Maison de la Presse ».	403,850 »	»
	« Toelage voor het Pershuis ».		
12	Institut historique belge de Rome . . . . .	35,000 »	»
15	Observatoire royal : personnel, etc. . . . .	143,000 »	»
16	Observatoire royal : frais de matériel, etc. . . . .	98,000 »	»
17	Institut royal météorologique : personnel, etc. . . . .	60,000 »	»
18	Institut royal météorologique : frais de matériel, etc. . . . .	34,500 »	»
19	Bibliothèque royale : personnel, etc. . . . .	224,700 »	»
20	Bibliothèque royale : matériel, etc. . . . .	415,000 »	»
23	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel, etc. . . . .	125,000 »	»

1918. 1918.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.
Total des crédits. — Totaal der credieten.		
393,850 » + 40,000 » <hr/> 403,850 »	188,000 »  <hr/>	<p>ART. 11. — Les Gouvernements de toutes les grandes nations alliées ont, en vue de leur propagande nationale, institué des « Homes », où se réunissent journalistes et hommes de lettres et où sont reçus les représentants de la Grande Presse étrangère. Au moment où de partout affluent les représentants des journaux des grandes nations amies, il est indispensable que la Presse belge possède un « Home » pour les recevoir dignement.</p> <p>L'« Association de la Presse » a assumé l'organisation de cette œuvre dont l'État ne saurait se désintéresser et en faveur de laquelle un subside de dix mille francs (10,000 francs) est sollicité.</p>
35,000 »	40,500 » — 15,000 » <hr/> 25,500 »	
143,000 »	110,000 » + 82,800 » <hr/> 192,800 »	
98,000 »	» + 44,800 » <hr/> 44,800 »	
60,000 »	40,000 » + 32,200 » <hr/> 72,200 »	
34,500 »	» + 8,270 » <hr/> 8,270 »	
224,700 »	180,000 » + 82,000 » <hr/> 262,000 »	
415,000 »	7,500 » + 40,000 » <hr/> 47,500 »	
125,000 »	36,000 » + 36,000 » <hr/> 72,000 »	

Articles. — Artikelen.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES. — AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
24	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel, etc. . . . .	35,000 »	»
25	Archives de l'État dans les provinces : personnel, etc. . . . .	130,000 »	»
26	Frais de publication des inventaires des archives, etc. . . . .	39,100 »	»
27	Échanges littéraires internationaux : comité, etc. . . . .	42,200 »	»
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>Enseignement supérieur.</b>			
28	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, traitement du secrétaire . . . . .	1,500 »	»
29	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : Frais de route et de séjour, etc. . . . .	3,000 »	»
30	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État, etc. . . . .	2,800,000 » + 500,000 » <hr/> 3,300,000 »	»
32	Enseignement supérieur à l'armée. . . . .	10,000 »	»
33	Matériel des Universités de l'État, etc. . . . .	1,800,000 »	1,300,000 » + 1,000,000 » <hr/> 2,300,000 »
39	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour, etc. . . . .	7,500 »	»

1919.	1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE — UITGAVEN.	OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.
	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
	35,000 »	+ 9,000 » 9,000 »	
	130,000 »	+ 36,000 » 7,000 » 43,000 »	
	39,100 »	+ » 13,150 » 13,150 »	
	42,200 »	+ 9,000 » 7,625 » 16,625 »	
	1,500 »	+ » 1,584 » 1,584 »	
	3,000 »	+ » 1,000 » 1,000 »	
	2,800,000 » + 500,000 » 3,300,000 »	5,000,000 »	Un crédit supplémentaire de 500,000 francs est nécessaire à l'effet de payer en 1919 aux professeurs d'Universités les suppléments de traitement fixés par la loi du 22 février 1919.
	10,000 »	+ » 10,000 » 10,000 »	
	2 800 000 » + 1,000 000 » 3,800,000 »	1,443,000 » --1,000,000 » 443,000 »	
	7,500 »	+ » 3,000 » 3,000 »	

Articles. — Artikelen.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.  — AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
40	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnités du secrétaire adjoint . . . . .	3,000 »	»
41	Frais du concours universitaire : impression des mémoires, couronnes, etc.	+ 3,000 » 3,000 »	»
43 <sup>bis</sup>	(Nouveau). Organisation de cours flamands d'enseignement supérieur : personnel et matériel . . . . . (Nieuw). Inrichting van Vlaamsch hooger onderwijsleergangen : personeel en materieel.	300,000 »	»
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>Enseignement moyen.</b>			
32	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc) aux athénées royales, etc. . . . .	5,289,541 »	200,000 »
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
143	(Nouveau) VII. Olympiade : part d'intervention de l'État dans les frais d'organisation . . . . . (Nieuw) VII. Olympiade : Staatsaandeel in de inrichtingskosten.	1,500,000 »	»

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	<b>OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.</b>
Total des crédits. — Totaal der credieten.		
3,000 »  + 3,000 » 3,000 »	+ 3,167 » 3,167 »  20,000 »	
300,000 »	»	Un crédit de 300.000 francs est demandé en vue de couvrir les frais qui résulteront éventuellement de l'organisation des cours flamands à l'Université de Gand ou de la création d'une Université flamande. Ce crédit ne concerne que les dépenses qui pourraient intervenir, pendant le dernier trimestre de l'exercice 1919, du chef du paiement des traitements du personnel et des frais de premier établissement.
5,489,541 »	1,974,419 » + 140,733 » 2,111,852 »	L'augmentation est nécessaire pour rembourser des dépenses de personnel et de matériel, avancées pendant les services 1915 à 1918, par des bureaux administratifs d'établissements d'enseignement moyen, et qui incombent à l'Etat.
1,500,000 »		Le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence de 1,500.000 francs dans les frais d'organisation de la VII <sup>e</sup> Olympiade, qui aura lieu à Anvers en 1920. La somme en question doit être liquidée dès maintenant, car les grosses dépenses doivent être effectuées avant la fin de l'année courante.

(14)

AMENDEMENTS AU TABLEAU VII

AGRICULTURE

---

AMENDEMENTEN AAN TABEL VII

LANDBOUW

Articles. - Artikelen.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.  AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	<b>PREMIÈRE SECTION. -- DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
	<b>Administration centrale.</b>		
6	Comité supérieur de contrôle. Commission d'enquêtes . . . . . Ajouter au libellé : « Les magistrats qui font partie de conseils, jurys, commissions, etc., ressortissant au Département, toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. » « De magistraten die deel uitmaken van raden, jury's, commissiën, afhangende van het Departement, zullen vacatie gelden ontvangen zooals de overige leden. »	1,000 »	»
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	<b>Enseignement agricole.</b>		
22	Frais des champs d'expérience et de démonstration pour l'agriculture, etc. . .	265,000 » — 20,000 » 245,000 »	»
	<b>DEUXIÈME SECTION. -- DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	<b>Services divers.</b>		
49	Institut agricole de l'État, etc. . . . . Ajouter après « de l'État » les mots : « et école d'agriculture de l'État. » « en landbouwschool van den Staat. »	150,000 » + 20,000 » 170,000 »	»

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.
Total des crédits. — Totaal der credieten.		
1,000 »	»	
265,000 » — 20,000 » <hr/> 245,000 »	»	
150,000 » + 20,000 » <hr/> 170,000 »	»	

(18)

**AMENDEMENTS AU TABLEAU XII**

**GUERRE**

---

**AMENDEMENTEN AAN TABEL XII**

**OORLOG**

Articles. — Artikelen.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.  — AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
	<b>Administration centrale.</b>		
4	Matériel . . . . .	120,000 »	470,000 » + 250,000 » <hr/> 720,000 »
5	Bibliothèque du Ministère de la Guerre, etc. . . . .	945,520 »	774,600 » + 40,000 » <hr/> 814,600 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
12bis	(Nouveau). Musée royal de l'armée . . . . . (Nieuw). Koninklijk Museum van het leger.	24,685 »	»
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>Établissements et matériels d'artillerie.</b>		
14	Armement de l'armée, etc. . . . .	5,623,820 »	53,935,380 » + 1,600,000 » <hr/> 55,535,380 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<b>Matériel du génie et services techniques du génie.</b>		
15	Matériel du génie et services techniques du génie . . . . .	3,320,000 »	27,937,200 » + 1,150,000 » <hr/> 29,087,200 »
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	<b>Dépenses diverses et dépenses imprévues.</b>		
25	Dépenses diverses et dépenses imprévues . . . . .	225,000 »	7,212,824 » + 100,000 » <hr/> 7,312,824 »

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.
Total des crédits. — Totaal der credieten.		
390,000 » + 250,000 » <hr/> 840,000 »	110,000 »	Augmentation nécessitée par le coût d'impression des diplômes artistiques qui seront remis, à titre de souvenir, aux militaires qui ont fait la campagne.
1,720,120 » + 40,000 » <hr/> 1,760,120 »	1,291,500 »	Montant des cessions de cartes faites à l'Institut cartographique par le service géographique de l'armée française.
24,685 »	615 »	
59,559,200 » + 1,600,000 » <hr/> 61,159,200 »	110,600,000 »	Augmentation destinée à faire face aux dépenses du Grand Parc de campagne et notamment au paiement des salaires des ouvriers civils que cet organisme s'est vu dans l'obligation d'embaucher depuis la démobilisation de certaines classes.
31,257,200 » + 1,150,000 » <hr/> 32,407,200 »	42,298,000 »	Augmentation destinée à faire face au service des sépultures militaires.
7,437,824 » + 100,000 » <hr/> 7,537,824 »	970,000 »	Augmentation prévue pour pertes d'effets subies au cours de la campagne par les officiers et militaires subalternes des corps de troupe et du corps de la gendarmerie.

(27)

**AMENDEMENTS AU TABLEAU XVI**

---

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES**

---

**AMENDEMENTEN AAN TABEL XVI**

---

**BUITENGEWONE UITGAVEN**



DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			OBSERVATIONS. — OPMERKINGEN.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der crediten.	
»	»	»	
»	»	»	
»	»	»	
»	»	»	<p>Au début de 1915, l'ennemi a commencé ses pressions sur le personnel de l'arsenal de Malines pour lui faire reprendre le travail.</p> <p>Devant la résistance qu'il rencontrait, il a pris des mesures draconiennes contre les récalcitrants dans le but de les amener, par la misère, à entrer dans ses vues. Les agents du chemin de fer qui s'occupaient de la distribution de secours clandestins ont été traqués. Défense a été faite à la ville de</p>

Malines d'aider les ouvriers même en les occupant à des travaux communaux. Pareille défense a été faite aussi à la Caisse d'avance et de prêts et au Comité national.

Il était cependant de la plus haute importance au point de vue militaire et patriotique aussi bien qu'au point de vue moral de soutenir le personnel. C'était un devoir pour le pays de procurer de quoi vivre aux ouvriers de l'arsenal qui résistaient aux pressions comme aux offres alléchantes de l'ennemi.

Il fallait tourner les défenses allemandes et, le seul moyen était de faire travailler les hommes en apparence pour le compte d'une entreprise privée.

L'initiative de cette mesure fut prise par M. le bourgmestre Dessain et M. Lamborelle, membre de la Chambre des Représentants; elle fut approuvée par M. le Ministre d'État Levie, qui leur donna la promesse de les appuyer auprès du Gouvernement lorsque le moment serait venu pour eux de récupérer les capitaux engagés.

L'entreprise devait avoir son siège à Malines; pour sauver la face, elle devait avoir pour objet un travail susceptible, après son achèvement, d'une exploitation privée; on décida de construire un établissement de bains et un entrepôt sur un terrain que, par une convention fictive, la ville céderait au groupe constructeur.

Le projet fut élaboré avec la collaboration de M. Gérard, secrétaire général honoraire du Ministère des Chemins de fer; cette œuvre d'assistance par le travail reçut dès le début l'assentiment du Gouvernement belge, et par une lettre du 9 juin 1916, le Ministre des Chemins de fer faisait savoir qu'elle pouvait se poursuivre à concurrence de 25,000 francs par mois à avancer par le Crédit national de Belgique.

Celui-ci fut constitué le 8 mai 1915.

Les sociétaires, au nombre de six cent, comprennent des notabilités de tout le pays, du monde politique, financier, industriel et commercial. Quand l'autorité allemande, pour tarir les ressources de la Banque, lui défendit d'émettre des obligations, il se trouva des citoyens qui firent des dépôts au Crédit national pour lui permettre de poursuivre son action. —

L'entreprise s'est continuée, en dépit des obstacles et des dangers toujours renouvelés, des arrestations, des persécutions, grâce aux ruses de chaque jour que les dirigeants ont su mettre en pratique. Je ne puis citer toutes les personnes qui ont, à des titres divers, collaboré à cette œuvre méritoire, je me borne à citer encore M. le sénateur Halot, qui fut le premier président de l'œuvre, jusqu'au moment de son arrestation, M. le sénateur De Blicq, qui a constamment fait partie du Conseil d'administration, et M. Suetens, directeur des travaux.

Le Crédit National de Belgique a été une œuvre de résistance à l'ennemi, une œuvre de combat constituée dans un but patriotique et désintéressé, avec l'autorisation et le patronage de personnalités qui, durant l'occupation allemande, agissaient ici au nom du Gouvernement, et avec l'assurance du remboursement ultérieur de ses dépenses par l'État.

La prolongation de la guerre, et conséquemment de l'assistance à procurer aux ouvriers, à forcer les promoteurs à donner à l'entreprise des proportions dépensant les intentions du début. L'édifice, en voie d'achèvement, comprend des installations modèles de bassin de natation, bains en cabines, affusions populaires, buanderie, lavoir public, entrepôt, poste de douanes, salles de réunions. La dépense totale, y compris les frais généraux et les intérêts à 5 1/2 %, s'élèvera environ 3,800,000 francs; le chiffre exact sera fixé après contrôle de la comptabilité de la Banque.

Ce capital n'est pas susceptible d'être rémunéré par l'exploitation de l'établissement. Mais, pour apprécier l'affaire, il faut avoir égard aux circonstances dans lesquelles elle est

née et a dû se continuer; on avait choisi le travail de manière à réaliser une entreprise utile à la ville de Malines, avec la pensée d'en limiter le coût à la somme susceptible de rémunération, mais la longue durée de la guerre a entraîné la dépense au delà des prévisions.

Les salaires des agents du chemin de fer et des télégraphes qui ont été occupés à l'entreprise ont, en somme, été payés par la Crédit National à la décharge de l'État. Les salaires payés aux autres ouvriers de la région, dont il a fallu encadrer les ouvriers de l'arsenal étrangers aux travaux du bâtiment, ont, comme conséquence, une réduction dans le montant des secours accordés aux chômeurs durant la guerre.

La somme due au Crédit National sera payée en obligations de la Dette publique, du type de l'emprunt de Restauration Nationale, à 5 %, comptées au cours de la Bourse au jour du paiement.

Le Gouvernement est en négociation avec l'Administration communale en vue du rachat de la bâtisse par la ville de Malines.

---